



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance extraordinaire du conseil municipal tenue lundi le 9 décembre 2019 à 19 h 50 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Aucune personne n'assiste à la séance.

La séance extraordinaire a été convoquée par le maire, lors de la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2019 à laquelle tous les membres y ont assisté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

31-12-19

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020
 - a) Avis de motion pour présenter le règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020
 - b) Dépôt du projet de règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020
- 4- Questions du public
- 5- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 540-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Myriam Cournoyer afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

-Dépot du projet de règlement no 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020

Le conseiller Roger Soulières dépose un projet de règlement n° 540-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2020.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

32-12-19

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »